Gouvernement du Québec
La ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
et députée de Sanguinet

Québec, le 7 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions sur le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) inscrites au feuilleton par le député de Jean-Lesage le 21 octobre 2025, s'adressant à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Les CCTT sont avant tout des organismes qui sont de la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), et ce, en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre c-29). Dans le contexte, afin de simplifier et d'optimiser les interventions des ministères et les sommes investies, le financement au fonctionnement des CCTT sera sous l'entière responsabilité du MES. Désormais, le financement provenant du MEIE sera donc ciblé sur les projets les plus structurants avec un potentiel de développement économique ou d'application concrète en innovation sociale, alignés avec les grandes orientations de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation.

Nous sommes conscients du rôle important que jouent les CCTT au sein de l'écosystème de recherche et de l'innovation, pour les régions du Québec et les PME, ainsi que pour les organismes intervenant en innovation technologique et sociale.

Les CCTT demeurent également pertinents à l'atteinte des résultats des zones d'innovation reconnus par le gouvernement pour leur présence en région.

… 2

710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5650

Nous reconnaissons que ce soutien représentait un levier pour certains CCTT. Cela dit, pour la majorité d'entre eux, l'aide au fonctionnement représente une portion marginale de leur financement global, soit environ 2,5 % des revenus totaux des CCTT, soit l'équivalent de moins de 400 $ par projets.

Le MEIE continuera de soutenir les projets des CCTT. Ceux-ci demeurent admissibles aux autres programmes du Ministère, notamment pour le financement de projets ou d'infrastructures de recherche. À cet égard, depuis 2019, le MEIE a accordé aux CCTT plus de 200 M$ pour le financement d'infrastructures.

Les CCTT demeurent également admissibles ou collaborateurs aux appels de projets lancés par le Ministère pour des thématiques spécifiées, notamment en innovation sociale, les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) et le Fonds de recherche du Québec.

Le MEIE financera aussi des initiatives en collaboration avec les CCTT, comme le programme pilote sur la propriété intellectuelle, notamment en partenariat avec Axelys.

D'autres initiatives gouvernementales visant à soutenir la recherche et l'innovation restent en place pour accompagner les CCTT, comme le financement de projets de recherche via le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO, volet 2) et le financement d'infrastructures (PSO, volets 3 et 4). Le MEIE continuera d'accompagner les CCTT dans l'élaboration de leurs projets et dans l'identification de ces opportunités.

En outre, le MEIE, en collaboration avec d'autres ministères, a identifié plusieurs programmes du gouvernement du Québec et quatre programmes fédéraux qui permettent toujours aux CCTT de présenter des demandes ou de collaborer avec des partenaires, afin d'obtenir des contributions gouvernementales.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Christine Fréchette